

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Juin 2021 - N°3

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 350 exemplaires - **Gratuit**



Horaires d'ouverture de la Mairie

◇
lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

◇
mercredi
de 9h00 à 12h30

◇
vendredi
de 13h30 à 19h00

◇
Téléphone
09 72 90 60 98
05 65 29 60 98

◇
Mail
la.rouquette@orange.fr

◇
Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Depuis notre dernière rédaction, quelques jours se sont écoulés et notre ennemi clairement identifié depuis plus d'une année est toujours présent. Grâce à la vaccination, la réouverture des salles de spectacle, des salles des fêtes, la pratique du sport... nous permettent d'envisager un été plus agréable malgré un protocole sanitaire toujours présent. Dans cette attente, jusqu'à ce jour du 30 juin, la vigilance est toujours de rigueur.

Les 20 et 27 juin prochains, tous les électeurs sont appelés aux urnes. C'est déjà un pas vers un retour à la normale même si les règles sanitaires sont toujours très présentes. Quand vous lirez ces lignes le 1^{er} tour sera passé et nos représentantes et représentants au Conseil Départemental et au Conseil régional peut-être élus ou réélus. Sinon nous nous retrouverons pour un 2nd tour.

Vous l'avez tous constaté, les travaux d'investissement vont bon train. Après plus de 6 mois, l'aménagement des espaces publics place de la Mairie a bien avancé depuis l'automne dernier. Le pavage occitan au pied de la Mairie a un excellent rendu. Les bâtiments sont mis en valeur. De plus, lorsque vous portez le regard de l'église jusqu'aux ateliers et au-delà de l'esthétique, ces aménagements permettront d'identifier les usages (espaces piétons, voie et stationnements). Les murs en pierre sont ancrés dans la tradition de notre patrimoine bâti, pour autant la rouille des bordures de Corten et le mobilier urbain vont apporter une touche de modernité. Les arbres et les zones engazonnées n'ont pas été oubliés pour respecter notre souhait de retrouver la pierre, l'eau et la végétation caractérisant si bien notre commune !

En souhaitant une efficacité sans faille de la vaccination à grande échelle, j'espère pouvoir vous retrouver bientôt sous des meilleurs auspices notamment lors de la fête organisée par le Foyer des Jeunes les 3 et 4 juillet prochain. Ce sera l'occasion pour tous les Rouquettois et leurs amis de se retrouver, de s'approprier notre nouvel espace public et de - définitivement nous l'espérons - tourner le dos à cette période qui n'a été facile pour personne.

Je vous souhaite un bel été à tous.

Dates à retenir

Aubades : 26 juin 2021

Fête de La Rouquette : 3 et 4 juillet 2021

Marché Gourmand : 15 août 2021

Bruit : des horaires à respecter

L'utilisation de machines telles que tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses ou autres perceuses est susceptible de déranger le voisinage. Selon la loi, « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition et son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

En Aveyron, un arrêté préfectoral daté du 11 décembre 2000 fixe les horaires auxquels les particuliers peuvent se livrer à leurs travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles d'occasionner du bruit : les jours de semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

A savoir aussi : dans les lieux publics et sur la voie publique, tous les bruits agressifs ou répétitifs sont interdits, qu'ils soient causés par des engins à moteurs, des systèmes de diffusion de musique, des pétards ou des feux d'artifice (pour ces

derniers, vente et détention sont réglementés), les aboiements de chien sont répréhensibles s'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage, de même pour le chant du coq en zone urbaine ou résidentielle.

Et les feux d'écobuage ?

En Aveyron, les feux d'écobuage (brûlage des végétaux sur pied pour entretien) sont strictement réglementés par arrêté préfectoral. Selon les périodes de l'année, ces feux sont interdits, soumis à autorisation du Maire, ou soumis à déclaration en mairie. Tout feu doit être surveillé et éteint avant 15 heures ; le vent doit être inférieur à 40 km/h.

Distribution de composteur

Ouest Aveyron Communauté met en place différentes actions pour permettre sensibiliser à la réduction des déchets. Elle propose des composteurs en bois non traité d'une capacité de 400 Litres moyennant une participation de 15 € par composteur.

Dates et lieu des distributions 2021

Les vendredis 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre : de 9h à 13h à Villefranche-de-Rouergue à la Zone industrielle des Gravasses - à côté de la Recyclerie du Rouergue - Rue Gabriel Soulié.

Déploiement des énergies renouvelables : promesse de bail !

Depuis plusieurs mois déjà, quelques communes du territoire sont prospectées par des développeurs tant pour des projets éoliens que pour des installations photovoltaïques au sol. Certains d'entre eux ont recours à des méthodes de démarchage agressives allant jusqu'à faire signer des promesses de bail aux propriétaires de terrains inclus dans les périmètres prospectés. Nous rappelons qu'une promesse de bail signée vaut bail. Cette promesse de bail engage

la surface totale cadastrée de la parcelle concernée. Sa signature est irrévocable, le délai de rétractation n'est que de 8 jours.

Or, le succès de tels projets repose sur une démarche partagée avec la commune concernée et ses citoyens. Plus largement, ils doivent s'inscrire dans la stratégie de déploiement des énergies renouvelables en cours d'élaboration au niveau de Ouest Aveyron Communauté. A ce titre, un groupe d'élus communautaires travaille actuellement à la définition d'une feuille de route pour le territoire en matière de développement des énergies

renouvelables, toutes filières confondues : solaire, éolien, méthanisation, bois énergie. Cette feuille de route permettra entre autres de définir, de manière concertée, les conditions acceptables de déploiement de telles installations sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, si vous êtes ou avez été contactés par des développeurs, nous vous serions reconnaissant d'en informer votre mairie. Toute démarche entreprise à titre individuel pourrait compromettre ou contraindre le développement potentiel de projets sur le territoire.

Information aux riverains des cours d'eau Le SMBV2A (syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont) communique :

« Dans le cadre de l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion 2022-2026, un diagnostic complémentaire de la rivière Aveyron et de ses affluents se déroulera de fin mai à fin octobre 2021.

Ce diagnostic va nécessiter le passage de personnels sur les berges de certains cours d'eau (technicien du SMBV2A et/ou stagiaires).

Ce projet de diagnostic se fera dans l'entier respect de vos parcelles et clôtures attenantes aux cours d'eau inventoriés (simple passage humain). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher des technicien(e)s rivière de secteurs.

Technicienne rivière aval : Chloé FOURNEL chloe.fournel@aveyronamont.fr - 06 07 63 07 40

Nettoyage et désinfection à l'eau ozoné

Dans le contexte actuel de la COVID-19 et des très nombreux protocoles sanitaires à mettre en œuvre dans les établissements recevant du public, la municipalité de La Rouquette a fait le choix d'installer le système de nettoyage Lotus Pro à l'école en février 2021.

En effet, la jeune société Villefrancoise, Ligne Bleue Ecologique, est venue proposer son appareil, qui a séduit les élus. Ce système change l'eau du robinet en solution aqueuse d'ozone stabilisé qui, non seulement a un pouvoir nettoyant mais aussi assainissant (destruction des souches des coronavirus et bac-

téricide). Ces qualités ont été confirmées par plusieurs études scientifiques.

L'eau du robinet ainsi transformée permet de remplacer les produits chimiques traditionnels, qui peuvent, être nocifs pour la santé de nos agents sur le long terme et pour l'environnement. Environ quatre heures après sa transformation, l'eau ozonée perd ses propriétés et redevient parfaitement neutre.

Depuis son installation, les personnels de l'école y trouvent donc la satisfaction du travail accompli dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire pour tous et dans le respect de l'environnement. L'économie sur les produits de nettoyage

permettra un amortissement



rapide (3 ans au maximum) du coût d'installation de l'appareil.

La municipalité tient, à cette occasion, à réitérer ses remerciements à l'ensemble du personnel de l'école qui depuis plus d'un an et demi, œuvre sans « ménager » ses efforts pour que l'accueil et la sécurité de nos enfants soient optimales !!!

Transports scolaires

En vue de la prochaine rentrée scolaire, la campagne d'inscription aux transports scolaires est ouverte du **14 juin au 31 juillet 2021**.

Dès la rentrée 2021, les transports scolaires sont gratuits pour toute **inscription avant le 31 juillet** des élèves de la maternelle au lycée, qu'ils soient internes ou externes, dès lors qu'ils répondent aux conditions prévues par le règlement des transports scolaires (consultable sur le site www.lio.laregion.fr).

Ainsi, votre enfant est "**ayant-droit**" et bénéficie de la gratuité si :

- Il a 2 ans révolus
- Il habite en Aveyron, à plus de 1 kilomètre de son établissement scolaire
- Il fait un trajet dont l'origine et/ou la destination sont hors agglomérations de Grand Rodez, Decazeville, Millau Grands Causses.
- Il est scolarisé en premier ou en second cycle dans l'établissement public ou privé (sous contrat d'association) correspondant à son domicile (secteurs ou districts scolaires), ou bénéficie d'une dérogation listée par le règlement régional des transports de l'Aveyron (filrière de formation ou classe spécialisée non offerte dans l'établissement de secteur).

Attention : la gratuité ne dispense pas de l'inscription. A compter du 1^{er} août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles. Cette année encore, compte tenu de la situation sanitaire, l'inscription en ligne est privilégiée sur www.lio.laregion.fr

Tarifs applicables pour un accès spécial "Scolaire + Libre circulation"

Si votre enfant ne répond pas aux critères précédemment cités, il peut bénéficier d'un accès aux cars de transports scolaires dans la limite des places disponibles. Vous devrez, à ce titre, vous acquitter d'une carte d'**accès spécial**.

- 195€/an
- 20€/mois

La carte "Scolaire + Libre circulation" donne l'accès au service de transport scolaire sur lequel l'élève a été affecté par le service ainsi qu'à un accès **illimité** au réseau d'autocars liO dans l'Aveyron.

C'est la fête à La Rouquette !

Samedi 3 juillet 2021

A partir de 18h00

Diffusion des 1/4 de finale de l'Euro

Snack/bar

Soirée dansante

- - -

Dimanche 4 juillet 2021

10h00 - Célébration religieuse à l'église de la Rouquette

11h00 - Dépôt de Gerbe au monument aux morts
suivi d'un apéritif offert par la Mairie

15h00 - Concours de pétanque en doublette

20h00 - Soirée Aligot/Saucisse
à emporter ou à manger sur place
sur réservations au « 06 38 78 39 48 »

Bal Musette animé par
Didier MALVEZIN

23h00 - Feu d'artifice

- - -

Port du masque obligatoire

- - -

Les aubades se feront cette année sur une seule journée, le samedi 26 juin !

Ne pas jeter sur la voie publique